

Saint-Prime, le 11 avril 2011

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue à l'Hôtel de Ville, 599, rue Principale à Saint-Prime, le lundi 11 avril 2011 à 19h30.

Sont présents à cette séance, Madame la conseillère Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron, Sylvain Auclair et Louis Routhier formant quorum sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Bernard Généreux.

Est aussi présent le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Régis Girard.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, ce conseil constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, et en fait mention dans le procès-verbal de la séance. Avis signifié aux conseillers Monsieur Philippe Fortin et Madame Gemma Lamontagne.

RÉSOLUTION No 2011-091

Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

RÉSOLUTION No 2011-092

Règlement No 2010-05 concernant la production d'eau potable et un approvisionnement par le puits PE-3 – Entente sur l'indemnité provisionnelle à verser à Ferme Lac Dôme et prise de possession

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise Messieurs Bernard Généreux et Régis Girard, respectivement maire et directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Prime une entente avec Ferme Lac Dôme s.e.n.c. portant sur l'indemnité provisionnelle et la prise de possession de l'immeuble et des droits expropriés visés par l'avis d'expropriation publié le 15 novembre 2010, et pour les fins y mentionnés, pour la réalisation des travaux de production d'eau potable et un approvisionnement par le Puits PE-3; le tout selon le protocole d'entente établi par la société d'avocats Cain Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c., en date du 8 avril 2011, et faisant partie intégrante de la présente résolution comme ici reproduit au long.

QUE ce conseil autorise le versement d'une somme de 20 000\$ à Ferme Lac Dôme s.e.n.c. en guise d'indemnité provisionnelle découlant du dit processus d'expropriation.

QUE cette dépense soit appropriée à même les crédits disponibles du règlement d'emprunt No 2010-05.

Levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION
2011-093**

A 19 h 37, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller **No**
Sylvain Auclair ET RÉSOLU que l'assemblée soit levée.

Bernard Généreux,
Président de l'assemblée

Régis Girard
Directeur général et secrétaire-trésorier